CENTRE NATIONAL DE TELE-ENSEIGNEMENT DE MADAGASCAR (CNTEMAD)

EXAMEN FINAL

PASSANT

Année Universitaire : 2015/2016 Département : INFORMATIQUE 1ère Année INFORMATIQUE

Jeudi 22 Septembre 2016 (Après-midi)

Durée : 03 Heures

L1 I

Comptabilité l

Document interdit

 $\underline{\textit{N.B.}}$: - Utilisation autorisée de la machine à calculer et du Plan Comptable Général CNTEMAD

- Les parties sont indépendantes mais toutes à traiter.

PREMIERE PARTIE:

Madame Pierrette travaille au sein de la Société VINA. Elle touche un salaire brut de 225.000 Ariary par mois. Le 15 juin 2016, elle a perçu une avance de 100.000 Ariary. La Société VINA cotise à la CNaPs et à l'organisme sanitaire avec les taux suivants :

Prélèvement	Employeur	Salarié
Prévoyance sociale	13%	1%
Organisme sanitaire	5%	1% 🐰

A supposer que l'impôt sur les revenus s'élève à 15.000 Ariary, présenter au journal de la Société VINA la comptabilisation des avances, la constatation et le paiement par banque BFV/SG de la rémunération fin juin 2016 de Madame Pierrette ainsi que le paiement des organismes concernés pour le seul mois de juin.

DEUXIEME PARTIE:

Le gérant de l'entreprise VANY, Monsieur CLAU, vous a embauché comme comptable en remplacement de Mademoiselle ARITRA partie sans laisser d'adresse. Monsieur CLAU vous demande de passer au journal de l'entreprise VANY, les écritures du mois de juillet 2016 (ne pas tenir compte de la TVA) et de présenter la facture N°BOR15 du 06 juillet 2016.

- 01/07 : Installation de l'électricité et du téléphone dans le nouvel entrepôt. Règlement par chèque BNI N°Z152 de la facture de l'entrepreneur R IX : 920.000 Ariary.
- 03/07 : Envoi à BORIS d'un chèque BNI N°Z153 d'un montant de 1.220.000 Ariary à titre d'acompte sur marchandises.
- 04/07 : Réception de la police d'abonnement à l'électricité et paiement par caisse d'un dépôt de garantie de 47.000 Ariary suivant pièce VA 100242.
- 06/07 : Réception de BORIS de la facture BOR15 Marchandises 2.640.000 Remises de 2% et 5% Frais de port : 120.000 Emballages consignés : 8 pièces à 12.000 l'unité.
- 10/07 : Remise à l'escompte auprès de la BNI, suivant bordereau N°45/BNI, des effets en portefeuille échéant le 31 Août d'un montant total de 5.350.000 Ariary.
- 11/07: Suite au retard de règlement, paiement par chèque BNI N°Z154 des rappels d'impôts de 314.000 Ariary.
- 13/07 : Réception de BORIS de la facture d'avoir N°AVBOR15 relative au retour des pièces d'emballages : 4 reprises au prix de consignation, 2 reprises à 11.000 Ariary suite à leur détérioration, le reste a été gardé en magasin.
- 15/07 : Réception de la banque BNI de l'avis de crédit N°449 relatif à la remise du 10/07 : escompte 53.500 Ariary commission : 32.400 Ariary.
- 18/07 : Obtention de BORIS d'un rabais de 5% de la valeur commerciale de la facture BOR15 (suivant facture d'avoir N°AVBOR15Bis).
- 21/07 : Règlement par chèque BNI N°Z155 de l'achat d'un matériel industriel valant 5.200.000 Ariary. L'entreprise VANY a déjà effectué une avance de 850.000 Ariary pour l'acquisition de ce matériel (écriture passée le 15 juin).
- 24/07 : Versement à la caisse de la somme de 750.000 Ariary relative au loyer de la maison personnelle de Monsieur CLAU, suivant pièce de caisse N° VA100249.
- 26/07 : Constatation et règlement par caisse N°VA100250 du salaire de l'aide-comptable du mois de juillet 2016. Montant : 137.000 Ariary.
- 27/07 : Paiement par chèque BNI N°Z156 du fournisseur BORIS, pour solde de tout compte.
- 30/07 : Coût de la réparation de la grille de fermeture du magasin 2.400.000 Ariary dont 800.000 Ariary payés par caisse selon pièce N° VA100251 et le reste réglé par chèque BNI N° Z157.
